Envoyé en préfecture le 20/10/2026
Reçu en préfecture le 20/10/2026
Publié le 20/10/2026
ID : 027-200077329-20261016-DEC_0411_2026-AU

DEC_0411_2026

Ville de
Pont-Audemer

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

DÉCISION DU MAIRE

SIGNATURE DE LA CONVENTION D'INTERVENTION DE NATHALIE GUELTON DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DU SECTEUR JEUNESSE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;
VU l'article L2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération conseil municipal n° 0033-2026 en date du 20 mars 2026 portant délégation au Maire ;

CONSIDÉRANT la programmation du secteur Jeunesse du Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer ;

CONSIDÉRANT la proposition de partenariat faite par Nathalie GUELTON et l'équipe du Centre Social pour la mise en place d'ateliers créatifs par le dessin afin d'encourager les jeunes à explorer différents modes d'expression, et ainsi développer les compétences individuelles et collectives de création et développer progressivement leur savoir-faire et leur curiosité ;

Le Maire décide la signature de la convention avec Nathalie GUELTON, domiciliée - 18 chemin de la Sente Mailleraie à Pont-Audemer (27500) - pour la mise en place d'ateliers créatifs de dessin auprès du secteur Jeunesse au Centre Social « Les Points Communs » de la Ville de Pont-Audemer d'octobre à décembre 2026, pour un montant total de 336€ TTC.

Fait à Pont-Audemer, le 16 octobre 2026

Le Maire

MAIRIE DE PONT-AUDEMER

Alexis DARMOIS